

CHALLENGE INTER DEPARTEMENTAL

Poitou Charentes

REGLEMENT SAISON 2022-2023

Cette compétition se déroulera sur **TROIS** journées.

Art. 1 Cette compétition est organisée par le CD 17 pour cette saison. Elle est limitée **aux 24 Premières équipes inscrites. Elle se déroulera le samedi et le dimanche. Elle est ouverte exclusivement aux licenciés(es) des clubs des Départements 16-17-79 et 86.**

Les équipes doivent être constituées par des licenciés(es) du même club ou des différents clubs du même département.

Conformément au Règlement fédéral, un joueur ayant joué dans une équipe ne pourra pas jouer dans une autre équipe pour les journées suivantes.

DATES DE LA COMPETITION

- Samedi 24 et dimanche 25 septembre 2022 - **MESCHERS**

- Samedi 4 et Dimanche 5 mars 2023 - **COGNAC**

- Dimanche 18 juin 2023 - **FONTAINE-LE-COMTE**

Art. 2 L'épreuve est homologuée en tournoi, en conséquence les joueurs(ses) doivent être en règle avec la FFBSQ-CNB Bowling et se conformer à la réglementation habituelle des tournois (maillot de bowling, ne consommer ni tabac ni boissons alcoolisées pendant le temps de jeu, etc....).

Art. 3 Le challenge se joue en équipe de 4 joueurs(es), formant au départ deux doublettes. Chaque doublette effectue 6 lignes puis 3 lignes en quadrette. Les doublettes se constituent librement. Le classement quadrette est fait sur 12 parties.

Art. 4 Toute équipe inscrite devra régler son engagement (compris le prix des parties soit 160 €) même en cas de forfait.

Art. 5 Le challenge se joue avec handicap (70%). Le handicap, par joueur, est lu dans la colonne H du dernier listing en cours de validité.

Art. 6 Récompenses à chaque journée : individuels (dames et hommes) avec handicap sur 9 parties, doublettes handicap sur 12 parties, quadrettes handicap sur 12 parties.

Un classement sera fait à chaque journée : L'équipe **quadrette + doublette (36 lignes)** classée 1^{ère} à chaque tour marque 25 points, la 2^{ème} 21 pts, la 3^{ème} 19 pts, la 4^{ème} 17 pts, la 5^{ème} 16 pts, la 6^{ème} 15 pts, la 7^{ème} 14 pts, la 8^{ème} 13 pts, etc...(en cas d'égalité à tous les niveaux de la compétition, les égalités seront départagées par la dernière ligne jouée, au bénéfice du score le plus élevé handicap compris).

Ce classement permettra d'attribuer les récompenses et le trophée à la meilleure équipe au cumul des points sur les 3 journées. Et le trophée, confié pour une saison au vainqueur, sera remis en jeu chaque année.

Art. 7 En partenariat avec le centre de bowling, Le comité Départemental organisateur se chargera des différents classements à chaque tour.

La centralisation des résultats est faite par le Comité Départemental organisateur qui se charge de les transmettre pour homologation.

Art. 8 Tout point non prévu au règlement est du ressort du Comité Départemental. Les litiges survenant durant la compétition seront tranchés par le délégué du Comité Départemental.

Art. 9 – Ce règlement, établi pour la saison 2022/2023, pourra être actualisé à l'issue d'une enquête de satisfaction en fin de saison.

ENGAGEMENT : 160 € par équipe à régler par virement (RIB joint) ou par chèque à l'ordre de CD17 au plus tard 5 jours avant la compétition. **(1 seul virement ou chèque par équipe)**

Votre chèque à l'adresse suivante :

CD 17 BOWLING
Bowling des Minimes – Av Michel Crépeau
17033 LA ROCHELLE

Ou virement directement au compte du CD 17 - RIB ci-dessous

IBAN FR76 1551 9390 8000 0212 4610 169 BIC CMCIFR2

(Pas de règlement en espèces ni par carte bancaire directement à l'établissement).

HORAIRES : Priorité aux équipes se déplaçant.

- **Horaires des poules.**
- Samedi : Doublettes **8h50** et **11h40** - reconditionnement - quadrettes à **15h**
- Dimanche : Doublettes **8h50** et **11h40** - reconditionnement - quadrettes à **15h**
 - Dimanche : Résultats et dotation vers **17h 45**
- **PRESENCE OBLIGATOIRE 20 MINUTES AVANT CES HORAIRES**

DOTATION : En bons d'achat pour du matériel ou des parties d'entraînement valables dans les centres du Poitou Charentes (DEPT 16-17-79-86) adhérant à ce projet **ou pour l'engagement au challenge INTER DEPARTEMENTAL Poitou Charentes (jusqu'au 31 Décembre 2023)**

REPARTITION DES RECOMPENSES

QUADRETTES

1^{ère} équipe 80,00 €
2^{ème} équipe 60,00 €
3^{ème} équipe 40,00 €
4^{ème} équipe 30,00 €
5^{ème} équipe 20,00 €

DOUBLETTES

1^{ère} équipe 60,00 €
2^{ème} équipe 50,00 €
3^{ème} équipe 40,00 €
4^{ème} équipe 30,00 €

INDIVIDUELS handicap

1^{ère} dame : 30,00 €

1^{er} homme : 30,00 €

CLASSEMENT ANNUEL -

Quadrette + doublette

- 1^è - 120,00 + Trophée
- 2^è - 100,00
- 3^è - 80,00
- 4^è - 60,00
- 5^è - 60,00

BUDGET PREVISIONNEL (calcul sur 20 EQUIPES)

RECETTES

Engagement : 80 joueurs x 40 € = 3200.00 €
Pour 3 journées 9600.00 €
Subvention CD17 16.80 €

Recette annuelle 9616.80 €

DEPENSES

Frais de partie : 2160 X 3,40 = 7344.00 €
Homologation : 2160 X 0,08 = 172.80€
Dotation 1830.00 €
Arbitrage 270.00 €

Dépense annuelle 9616.80 €

BULLETIN D'ENGAGEMENT

CHALLENGE INTER DEPARTEMENTAL POITOU CHARENTES 2022-2023

CLUB : _____

N° téléphone du capitaine de l'équipe : _

Mail du capitaine de l'équipe :

Doublette 1

Nom * : _____ Prénom : _____ N° de licence : _____

Nom : _____ Prénom : _____ N° de licence _____

Doublette 2

Nom : _____ Prénom : _____ N° de licence : _____

Nom : _____ Prénom : _____ N° de licence : _____

IMPORTANT: Le bulletin ci-dessus devra être renvoyé **IMPERATIVEMENT** à :

Mme ARD Evelyne –
Secrétaire du CD 17
Bowling des Minimes – Av Michel Crépeau
17033 LA ROCHELLE
Mail : ard.guy@neuf.fr